

Juillet 2003

Québec, le 8 juillet 2003

Monsieur Robert Pierre Fréreau
Directeur des études
Collège LaSalle
2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3H 2T2

Objet : Suivi de l'évaluation de la composante de la formation générale dans les programmes d'études offerts au Collège LaSalle

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 3 juillet dernier, les suites données par le Collège LaSalle aux recommandations qu'elle lui avait adressées lors de l'évaluation de la composante de la formation générale dans les programmes d'études. La Commission lui recommandait de mettre en place des mécanismes favorisant la participation des divers acteurs, en particulier les professeurs, à l'évaluation de ses programmes; de développer un mécanisme de vérification de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et se doter d'un outil (grille d'analyse) à cet effet. En mai 2002, la Commission, à l'analyse d'un premier rapport de suivi que lui avait transmis le Collège, a considéré qu'il satisfaisait à ces deux recommandations qu'elle lui avait faites.

La Commission recommandait également au Collège de rendre ses plans de cours conformes aux devis ministériels, et de s'assurer que l'évaluation des apprentissages atteste de la réussite des cours; d'apporter des modifications substantielles à la gestion pédagogique de la formation générale. Compte tenu que le Collège ne satisfaisait pas à ces deux dernières recommandations, la Commission a demandé au Collège de lui transmettre un rapport complémentaire faisant état des suites qu'il aura apportées à ces recommandations. C'est ce rapport complémentaire qu'examine ici la Commission.

Le Collège a confié à ses enseignants la tâche de s'assurer de la conformité des plans de cours et a mis à leur disposition la documentation adéquate pour le faire. Les plans ont été analysés par des équipes de travail de chaque discipline. La Commission a également examiné ces plans de cours et les instruments d'évaluation qui leur étaient joints; elle

considère que les plans de cours d'*Anglais*, langue d'enseignement et littérature et d'*Éducation physique* qu'elle a reçus sont conformes aux devis ministériels et permettent d'attester l'atteinte des objectifs de ces cours; toutefois, les deux plans de cours en *Éducation physique* présentent de nombreuses fautes d'écriture qui devraient être corrigées.

Le Collège a amélioré sa gestion pédagogique : la Direction des études coordonne la formation générale; depuis l'hiver 2003, un encadrement disciplinaire est assuré par un enseignant de chacune des quatre matières de la formation générale commune et propre; cette personne-ressource doit voir à l'intégration des nouveaux enseignants, à l'uniformité des plans de cours et à leur conformité avec les devis ministériels ainsi qu'à l'adéquation des instruments d'évaluation. Le Collège a pris des moyens pour assurer une plus grande intégration et un meilleur encadrement des chargés de cours. Le Collège a mis sur pied un comité conjoint visant à établir des liens entre la formation générale et la formation spécifique; toutefois, il semble avoir de la difficulté à intéresser des enseignants à participer aux travaux de ce comité. Quant à la contribution de la formation générale aux activités de synthèse de programme, les efforts du Collège sont timides : la contribution de la formation générale se concentre sur le développement des capacités d'analyse, d'argumentation et sur la qualité de la langue écrite.

Malgré quelques réserves, la Commission estime que le Collège a donné une suite satisfaisante à ses recommandations et s'engage à poursuivre l'amélioration de sa mise en œuvre de la composante de la formation générale qu'elle considère maintenant comme étant de qualité.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,

Jacques L'Écuyer